

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL > RECHERCHE > COLLOQUES

"La loi Handicap, dix ans après. Perspectives et Bilan de la loi du 11 février 2005" colloque organisée par l'IMH et le master 2 droit de la santé

LE 10 SEPTEMBRE 2015

9h

Espace des diversités et de la laïcité  
38 rue d'Aubuisson  
TOULOUSE

Il y a dix ans la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées était promulguée. Cette loi du 11 février 2005 a profondément refondé la politique en faveur des personnes en situation de handicap, avec pour ambition de changer le regard de la société et la considération dans laquelle elle tient la personne handicapée.



La loi Handicap, dix ans après :

Perspectives et Bilan de  
la loi du 11 février 2005

Colloque universitaire




Jeudi 10 septembre 2015

Espace des diversités et de la  
laïcité  
38 rue d'Aubuisson  
TOULOUSE

En partenariat avec  
L'association des étudiants du Master 2,  
Droit de la santé et de la protection sociale  
Université Toulouse 1 Capitole



Organisé par l'Institut Maurice Hauriou et le [Master II droit de la santé et de la protection sociale](#), le colloque " La loi Handicap, dix ans après. Perspectives et Bilan de la loi du 11 février 2005 " se donne pour objectif de dresser le bilan de l'application de la loi après dix ans et, au-delà des analyses et explications des autorités et des universitaires, de laisser la parole à celles et ceux qui ont vécu (ou pas) les changements qui avaient alors été annoncés par le législateur .

Cette journée d'interventions et de débats permettra d'interroger quelques grands aspects des politiques du handicap: les grands principes et les textes, le rôle des différents acteurs, institutionnels, associations, personnes elles-mêmes, les questions pérennes de l'accessibilité physique, de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle, le respect de la dignité et de la vie privée, sans négliger les dispositifs financiers et la question de la pauvreté alliée au h a n d i c a p .

Aujourd'hui, nous le verrons, les paradigmes éthiques et juridiques qui mettent au premier plan le principe d'autonomie réclament que, dans la mesure de ses

possibilités et facultés, toute personne puisse participer aux politiques qui la visent comme aux décisions qui la concernent.